



Questions du collège des collectivités territoriales déposées par CUF

(Réponses en rouge)

- **Question 1** : Lors de la réunion plénière de la CNCD en janvier 2020, il y a donc 1 an, le ministre avait indiqué qu'une circulaire interministérielle était en cours de rédaction, à destination des préfets, pour leur demander de ne pas déléguer les budgets des collectivités territoriales qui dépasseraient le plafond des 1,2% en fonctionnement, dès lors que ce dépassement correspondait à des actions internationales. Qu'en est-il ? Et quand la sortie de cette circulaire, importante pour l'engagement financier des collectivités territoriales, est-elle prévue ?

- **Réponse du Secrétaire d'Etat** : La Circulaire est en cours de validation et devrait être envoyée avant l'été.

- **Question 2** : Dans le cadre du nouveau statut d'Expertise France, la composition du conseil d'administration est définie. Au regard des nombreuses démarches d'EF envers les collectivités pour aller mobiliser leur expertise, est-il envisageable que l'une des 2 personnalités à désigner en raison de leurs compétences, soit une ou un élu d'une collectivité ? Sachant que la même demande avait déjà été formulée à propos du CA de l'AFD, sans succès ?

- **Réponse du Ministre** : voit d'un œil favorable la présence d'une ou d'un élu au sein de ce Conseil d'administration.

Pour information, le collège des ONG a fait la même demande et serait intéressé à être la seconde personnalité désignée, aux côtés des collectivités.

- **Question 3** : Les objectifs et principes d'actions du cadre de partenariat global prévoient notamment que la France promeuve le multilatéralisme en s'inscrivant notamment dans le cadre européen pour le développement. Concernant le budget de la Commission dédié à la coopération au développement, la seule possibilité pour les collectivités territoriales des pays tiers de pouvoir déposer un projet et accéder aux financements est « géographique » ; c'est-à-dire qu'il faut que leur gouvernement national ait auparavant inscrit la thématique dans ses priorités, puis autorisé le dépôt du projet. Autant dire qu'au final, il y a peu de chance de voir de tels projets aboutir. Où en est la position du Gouvernement français, sur le soutien à une vraie logique de reconnaissance des collectivités dans le monde, hors du seul filtre géographique ?

- **Réponse du Secrétaire d'Etat** : A votre disposition pour faciliter les choses. France a appuyé la demande et obtenu la création d'une ligne budgétaire dédiée aux collectivités.

- **Question 4** : Concernant la protection des biens publics mondiaux, nous souhaiterions nous associer à une réflexion multi acteurs en France mais aussi aux niveaux européen et mondial, sur la façon dont les vaccins et traitements anti Covid-19 pourraient être considérés comme des biens publics mondiaux pour éviter, on le voit hélas, spéculation, prime au plus offrant ou au plus fort, au détriment des pays les moins avancés, notamment en Afrique. Une demande, venant de l'Inde, a été faite auprès de l'UE, de pouvoir obtenir les brevets de ces vaccins pour fabriquer des génériques à grande échelle ; la France et l'Allemagne notamment se seraient opposées à cette demande. Quelle est la position du Gouvernement ?

- **Réponse du Ministre** : La France a initié et soutient l'Initiative ACTA pour faire des vaccins des nouveaux biens publics mondiaux. Y travailler collectivement.